

Département de la Savoie  
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



**AVIS**



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Réuni le lundi 2 juin 2014 à 18h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

**Absents :**

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :**  
Stéphanie BAL

Compte rendu rédigé par Philippe  
**BRANCHE** et approuvé par Marie-  
Christine DORIDANT et Justine BAL

En début de séance, à la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne Madame Justine BAL en tant que secrétaire de séance.

### **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

#### ❖ **RENCONTRE AVEC LE SIBTAS**

Présentation du SIBTAS par Madame PINET, animatrice et coordinatrice jeunesse du SIBTAS, Madame RUFFIER, Présidente du SIBTAS et Madame GIRAULT, Pôle administratif de la CORAL.

Présentation du SIBTAS et des modalités de fonctionnement, voir en pièce jointe.  
A ce jour, une famille de CEVINS utilise les services du centre de loisirs au cours de l'année mais plusieurs enfants participent aux activités durant les périodes de vacances scolaires. Trois jeunes ont participé aux animations de rue et une assistante

maternelle participe activement aux activités hebdomadaires proposées par le Relais Assistantes Maternelles.

Il est également envisageable de collaborer avec le SIBTAS pour le Conseil Municipal Jeunes pour que des animateurs interviennent auprès des jeunes.

Au vue de la Réforme, le SIBTAS propose d'animer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur une demi-journée hebdomadaire en proposant diverses activités selon les périodes et les saisons (sport individuel et collectif, éducation citoyenne, arts plastiques, activités culturelles...)

L'estimation du cout de l'adhésion annuelle est de 12 662€, à laquelle s'ajoute le cout estimatif lié à la réforme scolaire, soit 4326€ /trimestre.

A savoir que le cout estimé/enfant/trimestre est d'environ 80€ soit 240€ /an et le financement de l'Etat est de 50€/ enfant/an.

#### ❖ Vote pour l'adhésion au SIBTAS

Vote « Pour » : 14 voix

Vote « Contre » : 0 voix

Abstention : 1 voix de Sébastien PIVIER

Pour cette année 2014, il est convenu une adhésion financière à partir du 01/09/2014 mais les avantages (cout des activités au centre de loisirs) courent à compter du 16 juin 2014, date de début des inscriptions aux activités.

Il conviendra de nommer les représentants municipaux qui participeront au Comité de Pilotage.

La séance est levée à 19h10

CEVINS le 10 juin 2014.

**Le Maire,**  
Philippe BRANCHE

